



DÉLIBERATION DU COMITÉ DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Réunion du 9 décembre 2025

Convocation du 3 décembre 2025

2025-12

-Délibération C/25-12

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du deux décembre deux mille vingt-cinq le Comité Syndical de Territoire d'énergie 90 s'est réuni en deuxième session ordinaire le neuf décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle AZAP de la Jonction à Meroux-Moval, sur convocation du Président.

Etaient présent(e)s :

BARRE Edmond, BASSI Jean-Michel, BITSCH Simon, BURGER Alain, BLANC Michel, CANAL Christian, CLAVEQUIN Jean-Pierre, CODDET Christian, CORTI Robert, COTTET Priscillia, COURBOT Francis, FRESET Valérie, GAUMEZ Pascal, GAUTHERAT Claude, GENDRIN Marc, GODEAU Jean-Pierre, HAEGELIN Denis, LEDRAPIER Christophe, LOCATELLI Jean, LOUIS Chantal, MARTIN Bruno, MIRA Patrick, MOYON Jean-Louis, NGUYEN DAI Luc (pouvoir de PASQUIER Virginie), PARROT Éric, ROIOMTE Romuald, SALOMON Michèle, THOMAS Alex, TREIBER Jean-Daniel, VIVOT Sébastien, WIDMER Éric.

Etaient excusé(e)s :

BAPST Vanessa, BATISSE Arnaud, BELUCHE Philippe, BOUDEVIN Nathalie, CASTALDI Corinne, CHENUT Roger, DEMOUGE Cyrille, GABILLOUX Pascale, GREGUOR Olivier, HORLACHER Rachel, KOEBERLÉ Éric, MANGIN Éric, MAZZEGA Daniel, MUNIER Daniel, PASQUIER Virginie (pouvoir à NGUYEN DAI Luc), WALTER Jean-Luc, ZUMBIHL Jean-François.

30 délégué(e)s présent(e)s – 17 délégué(e)s excusé(e)s – 1 pouvoir

Nombre de votants : 31

Assistaient :

LOMBARD Nathalie- OUBAID Nabila- WIEDER Christelle

2025-12

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat à compter du 11 décembre 2025.

Décision modificative n°2 du BP 2025

Monsieur le Président précise que la présente décision modificative a pour but :

- d'ajouter des opérations sous mandat afin de permettre de lancer certaines études, voir débuter certains chantiers, sur le programme de travaux 2026.
- d'ajouter des crédits au 65888 pour pouvoir reverser aux communes leur part sur la valorisation des CEE.
- d'inscrire des recettes issues de la vente des CEE

Elle se présente comme indiquée sur le document ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
65	65888	21 000 €	74	74888	99 000 €
	TOTAL DM 2	21 000 €		TOTAL DM 2	99 000 €
TOTAL BUDGET 2025		3 339 400 €	TOTAL BUDGET 2025		6 547 830,61 €
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
458120108	458120108	38 000 €	458220108	458220108	38 000 €
458120121	458120121	47 000 €	458220121	458220121	47 000 €
458120528	458120528	50 000 €	458220528	458220528	50 000 €
458120621	458120621	45 000 €	458220621	458220621	45 000 €
	TOTAL DM 2	180 000 €		TOTAL DM 2	180 000 €
TOTAL BUDGET 2025		5 565 832,70 €	TOTAL BUDGET 2025		5 565 832,70 €

La présente décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Meroux-Moval le 11 décembre 2025

Le Président,

Michel BLANC